

8. Protocole d'affectation des élèves relevant de la MLDS

Public cible :

Tous les jeunes suivis dans un dispositif de remédiation MLDS (ARRN/AIS), inscrits sous le MEF APF.

Procédure :

1 - Les formateurs remplissent pour tous les élèves **la fiche de suivi des intentions d'orientation** (en annexe). Elle tient lieu de fiche de dialogue avec les responsables légaux et/ou l'élève.

Ils remplissent ensuite le dossier « **Démarche d'orientation Persévérance Scolaire** » (en annexe), pour chaque élève en demande d'affectation. Ce dossier, validé par le chef d'établissement, doit être accompagné des **grilles d'évaluation** des stages d'immersion en plateau technique et en milieu professionnel et de tout autre pièce justifiant le projet.

2 – La saisie sur Affelnet des trois évaluations suivantes : **français, mathématiques et compétences transversales** fera l'objet d'un complément d'information ultérieur.

Une grille spécifique permet d'évaluer ces compétences dans le cadre du suivi en orientation (annexe : MLDS-Grille d'évaluation des compétences transversales).

3 - Une commission Persévérance étudiera les dossiers des élèves qui se sont particulièrement et assidûment investis dans la construction de leur projet professionnel. Les chefs d'établissement et les coordonnateurs MLDS valident la démarche des dossiers présentés en commission persévérance.

Les modalités pratiques de ces commissions sont fixées par l'IA-DASEN de chaque département. Ces commissions évalueront les parcours pour une éventuelle valorisation sous la forme d'une bonification dans le cadre de l'affectation.



Une attention particulière sera accordée à la qualité des dossiers « Démarche d'orientation Persévérance scolaire » présentés en commission persévérance départementale.

Chaque dossier doit comporter obligatoirement :

- L'ensemble du dossier « Démarche d'orientation persévérance scolaire » dûment complété,
- Les évaluations de stage dûment complétées (les conventions de stage sont inutiles),
- Les justificatifs de mini stage (et évaluations), de la participation au JPO de l'établissement demandé et/ou la filière demandée, salon/forum...
- L'avis motivé de l'élève,

Tout dossier incomplet et non argumenté (avis et signatures) ne sera pas étudié.